



RAPPORT ANNUEL

2020

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU
COMTÉ DE BEAUCE-SUD



RICBS

POUR UNE GESTION RESPONSABLE
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

TABLE DES MATIÈRES

- 03 Historique
- 04 Budget
- 05 Réunions et représentations diverses
- 06 Collecte sélective
- 07 Inventaire bacs et conteneurs
- 08 Collecte de sapins
- 09 Collecte de feuilles
- 10 Compostage et gaspillage alimentaire
- 11 Collecte de résidus domestiques dangereux
- 12 Lieu d'enfouissement technique
- 17 Traitement des eaux
- 18 Collecte des encombrants ménagers
- 19 Tubulure d'érablière
- 20 Comité de vigilance
- 21 Fonds et placements
- 22 Opération de l'écocentre
- 23 Principales activités et réalisations
- 24 Projets futurs
- 25 Personnel au 31 décembre 2020



HISTORIQUE

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce-Sartigan (14 municipalités membres), ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie a desservi en 2020, une population estimée à 55 532 personnes.

*Source: décret 1213-2017 publié dans la Gazette officielle du Québec en date du 26 décembre 2019.

Cette population est répartie comme suit :

Ville Saint-Georges - **33 348**
 Saint-Prosper - **3 579**
 Saint-Côme-Linière - **3 256**
 Saint-Martin - **2 550**
 Saint-Gédéon de Beauce - **2 157**
 Notre-Dame-des-Pins - **1 718**
 Saint-Zacharie - **1 658**
 Saint-Benoît-Labre - **1 623**
 Saint-Honoré de Shenley - **1 548**
 Sainte-Aurélie - **832**
 Saint-René - **799**
 Saint-Théophile - **703**
 Saint-Simon-les-Mines - **598**
 Saint-Évariste de Forsyth - **566**
 Saint-Philibert - **352**
 Lac Poulin - **146**
 Saint-Hilaire de Dorset - **99**

*"ENSEMBLE, AIDONS LA PLANÈTE À NOTRE
MANIÈRE EN RÉCUPÉRANT, POUR N'ENFOUIR
QUE LES DÉCHETS ULTIMES!"*



BUDGET

Les prévisions budgétaires pour 2020, adoptées à la Régie le 19 septembre 2019 (Rés. #5299-19), ont été établies à **5 593 611 \$** en hausse de 478 536 \$ (9 %) par rapport à l'année précédente (2019).

L'année financière, dont la période s'étend du 1er janvier au 31 décembre, s'est terminée par un déficit des dépenses sur les revenus de l'ordre de 56 969 \$ (voir rapport financier 2020).

La copie du budget annuel et la copie du rapport financier sont disponibles pour consultation au bureau de la Régie, sur les heures normales de bureau.

Budget annuel
5 593 611 \$



RÉUNIONS ET REPRÉSENTATIONS

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière onze (11) fois. De plus, trente-sept (37) réunions tels réunions de chantier, comités de travail, ou rencontres diverses ont été tenues, auxquelles assistait au moins un (1) représentant du conseil d'administration.

Réunions:

- Rencontres des membres du Comité de suivi de projets de la Régie.
- Réunions de chantier concernant les travaux au SMBR (réfection des stations de pompage).
- Réunions TRGMR-CA (Table régionale en gestion des matières résiduelles Chaudière-Appalaches).
- Rencontres dossier Viridis.
- Rencontres Directeur général et président (préparation du c.a.).

Activité de représentation:

- Salon des technologies environnementales du Québec - Mars 2020.



COLLECTE SÉLECTIVE

Cette collecte pêle-mêle est faite aux deux (2) semaines dans les secteurs résidentiels au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres. Des conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes sont placés dans les multi-logements, les industries, les commerces et les institutions (ICI). Ces conteneurs sont levés et vidés une fois par semaine.

Prenez note qu'à chaque anniversaire du contrat soit le 1er juin de chaque année, le nombre de bacs 360 litres est révisé et ce nouveau calcul sert de base à la facturation pour les prochains douze (12) mois. Le nombre de conteneur à vider est révisé, quant à lui, mensuellement.

L'entrepreneur chargé de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement des matières est Services Matrec inc., et ce, pour la période comprise depuis le 1er juin 2020 jusqu'au 31 mai 2023 inclusivement.

Les principales dépenses pour cette activité ont nécessité un déboursé « net » de 2 682 814,17 \$, réparti majoritairement comme suit :

Contrat - 1 594 335,09 \$
Traitement des matières - 321 851,88 \$
Livraison des conteneurs - 12 183,60 \$
Pièces et access.- Bacs et conteneurs - 33 219,81 \$
Achat de bacs bleus - 16 426,59 \$
Achat de conteneurs - 70 556,85 \$
Autres dépenses diverses - 2 240,32 \$

**6 782 563 KILOS
MATIÈRES RÉCUPÉRÉES**



Nombre de bacs et de conteneurs utilisés sur le territoire au 31 décembre 2019

* Source : Gazette Officielle du Québec du 26 décembre 2018 (DÉCRET NUMÉRO 1421-2018)

Municipalités	Population	360 litres	Conteneurs	2 v	4 v	6 v	8 v	9 v	10 v	Roll off
Lac Poulin	146	161	0	0	0	0	0	0	0	0
Notre-Dame-des-Pins	1 718	725	34	10	9	7	7	1	0	0
St-Benoît-Labre	1 623	844	24	11	5	3	5	0	0	0
St-Côme-Linière	3 256	1 415	45	21	5	10	9	0	0	0
St-Evariste	566	323	13	4	1	3	5	0	0	0
St-Gédéon de Beauce	2 157	1 010	50	34	8	3	4	1	0	0
St-Hilaire-de -Dorset	99	54	1	0	0	1	0	0	0	0
St-Honoré de Shenley	1 548	760	29	10	6	5	6	2	0	0
St-Martin	2 550	1 160	32	7	6	4	14	1	0	0
St-Philibert	352	172	2	0	0	1	1	0	0	0
St-Prosper	3 579	1 695	57	22	9	10	12	4	0	0
St-René	799	353	4	4	0	0	0	0	0	0
St-Simon-les-Mines	598	248	1	1	0	0	0	0	0	0
St-Théophile	703	378	10	2	3	1	4	0	0	0
St-Zacharie	1 658	869	9	4	2	1	2	0	0	0
Ste-Aurélie	832	546	11	2	4	2	3	0	0	0
Ville St-Georges	33 348	12 871	579	211	113	80	142	29	2	2
Total	55532	23 584	901	343	171	131	214	38	2	2

INVENTAIRE BACS ET CONTENEURS

Bacs bleus 360 litres :

La Régie garde en inventaire des bacs bleus d'une capacité de 360 litres qu'elle vend aux municipalités au prix coûtant. Elle en a distribué 316 en 2020. Le nombre de bacs en inventaire au 31 décembre 2020 s'élevait à 448.

Conteneurs :

Quarante-six (46) conteneurs destinés à la récupération ont été achetés par la Régie en 2020.

17 conteneurs - 2 verges³

11 conteneurs - 4 verges³

18 conteneurs - 8 verges³

Au 31 décembre 2020, il y avait 28 conteneurs de différentes capacités en inventaire à la Régie. La répartition est la suivante :

12 - 2 verges³

07 - 4 verges³

06 - 6 verges³

03 - 8 verges³



COLLECTE DE SAPINS

Cette collecte s'est effectuée le 11 janvier 2021. L'entreprise Transport Raymond Tardif Inc. de Sainte-Aurélie a été retenue pour ce travail. Le chauffeur était accompagné d'un employé de la Régie, Monsieur Steeve Pomerleau.

Treize (13) municipalités avaient répondu positivement à la proposition de la Régie à l'effet de faire un dépôt dans leur municipalité respective et que la Régie se chargeait de ramasser les arbres déposés.

Le fait pour une municipalité de ne pas retenir l'offre de la Régie ne veut pas dire automatiquement que les arbres de Noël des citoyens de cette municipalité n'ont pas été valorisés (Ex : Ville St-Georges organise une collecte porte à porte sur son territoire et achemine les arbres chez un récupérateur).

Total : **4,21 tonnes métriques** ramassées et acheminées chez notre récupérateur.

13 municipalités qui ont participé à la collecte:

St-Prosper
St-Théophile
Ste-Aurélie
St-Zacharie
St-Gédéon
St-Martin
St-Côme-Linière
Notre-Dame-des-Pins
St-Simon-les-Mines
St-Philibert
St-Benoît
Lac Poulin
St-Honoré

**4,21 TONNES
DÉTOURNÉES DE
L'ENFOUISSEMENT**



COLLECTE DE FEUILLES

Depuis quelques années, la RICBS organise une collecte de feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis dans la municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion ainsi que sa remorque et se sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte.

On estime à plus de **132 870 kg** les matières qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs pour en faire du compost. Il faut aussi considérer que beaucoup de citoyens vont se chercher des feuilles directement dans les dépôts pour leurs besoins (compostage, litière pour animaux, etc.), cependant la Régie ne possède pas ce tonnage.

Municipalités qui ont participé à la collecte:

St-Gédéon de Beauce
 St-Évariste de Forsyth
 St-Prosper
 St-Côme-Linière
 St-Zacharie
 St-Honoré
 Ste-Aurélie
 St-Théophile
 St-Martin
 St-Benoit-Lâbre
 Notre-Dame-des-Pins
 St-Simon-les-Mines
 Lac Poulin
 St-Philibert

133 TONNES
 DÉTOURNÉES DE
 L'ENFOUISSEMENT



COLLECTE RÉSIDUS VERTS

En 2020, la RICBS a offert, à ses municipalités membres, l'occasion de participer à une collecte de résidus verts printanière. Douze (12) municipalités ont levé la main et ont offert à leur citoyen un point de dépôt pour y déposer les sacs de résidus verts, tout comme pour la collecte de feuilles.

La RICBS a récolté les sacs dans chacun des points de dépôt. Tous les résidus verts ont été distribués à des citoyens pour faire du compost et pour de l'amendement au sol.

On estime à plus de **27 420 kg** les matières qui ont été détournées de l'enfouissement.

Municipalités qui ont participé à la collecte:

St-Gédéon de Beauce
St-Évariste de Forsyth
St-Prosper
St-Côme-Linière
St-Zacharie
Ste-Aurélie
St-Théophile
St-Benoit-Lâbre
Notre-Dame-des-Pins
St-Simon-les-Mines
Lac Poulin
St-Philibert

27 TONNES
DÉTOURNÉES DE
L'ENFOUISSEMENT



COMPOSTAGE ET GASPIPAGE ALIMENTAIRE

Le 25 juin 2020, une formation a été offerte en visioconférence. Celle-ci était donnée par l'organisation les Choux verts. Tous les citoyens des municipalités membres de la Régie étaient invités à y participer. Vingt-sept (27) de personnes étaient présentes en ligne.

Durant l'année, la Régie a vendu seize (16) composteurs. Deux (02) aérateurs ont été vendus. Elle avait en inventaire au 31 décembre 2020, cent-huit (108) composteurs et cinquante-cinq (55) aérateurs.

Conférence "À vos frigos"

Le 10 novembre 2020, en collaboration avec le Jour de la Terre, la RICBS a offert la conférence "À vos frigos" visant à contrer les gaspillage alimentaire.

Dix-sept (17) personnes étaient présentes en visioconférence pour avoir plusieurs trucs pour éviter le gaspillage alimentaire à la maison.



COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS) organise à chaque année depuis 1996, une collecte itinérante de résidus domestiques dangereux et autres matières.

Malheureusement, en 2020, cette collecte n'a pas eu lieu en raison de contexte particulier en lien avec la pandémie relié au virus Covid 19.

Des publicités (journaux, radio, réseaux sociaux) ainsi qu'un communiqué a été émis afin d'informer davantage la population sur les différents services offerts à l'écocentre, et ce, sur toute l'année.

L'objectif était de faire connaître davantage l'écocentre de la RICBS et d'encourager les citoyens à l'utiliser pour les matériaux de constructions, les résidus domestiques dangereux et autres, et ce, pendant toute l'année.

Pour plus d'informations concernant l'écocentre et l'achalandage 2020, référez-vous à la page 22.



LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite un lieu d'enfouissement technique situé dans le Rang St-Joseph à St-Côme-Linière depuis 1981. Ce lieu d'enfouissement, en opération depuis 1974, appartenait auparavant à la Ville de Saint-Georges.

Il a été reçu pour élimination au cours de l'année 2020, **24 447,04** tonnes métriques de matières résiduelles. Ces matières ont été transportées majoritairement par des bennes à déchets conventionnelles (21 920,31 tm) ou par boîtes « roll off » ou autres genres de camion (1 807,76 tm) et des résidus de l'Écocentre de la Régie (718,97 tm).

De ce total de 21 920,31 tonnes métriques transportées par bennes conventionnelles, le tonnage et la provenance est réparti comme suit :

TONNAGE	PROVENANCE	POURCENTAGE
13 102,52	Ville Saint-Georges	59,77 %
1 466,11	Saint-Prosper	06,69 %
1 292,20	Saint-Côme-Linière	05,89 %
1 063,72	Saint-Martin	04,85 %
845,46	Saint-Gédéon de Beauce	03,86 %
748,63	Saint-Benoît-Lâbre	03,42 %
684,94	Saint-Honoré de Shenley	03,12 %
596,94	Notre-Dame-des-Pins	02,72 %
528,62	Saint-Zacharie	02,41 %
391,32	Sainte-Aurélie	01,79 %
284,48	Saint-Évariste de Forsyth	01,30 %
277,60	Saint-Théophile	01,27 %
271,44	Saint-René	01,24 %
169,59	Saint-Simon-les-Mines	00,79 %
98,14	Saint-Philibert	00,45 %
62,14	Lac Poulin	00,28 %
36,46	Saint-Hilaire-de-Dorset	00,17 %

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Pour ce qui est des 1 807,76 tonnes métriques transportées par un autre genre de camion, 993,27 tm des déchets commerciaux provenaient de la Ville de St-Georges. Il est entré un total de 309,41 / 341,94 tm de déchets de type industriel provenant de Ville St-Georges, de même que 259,14 tm de déchets provenant d'institutions localisées à Ville St-Georges (CEGEP, écoles, hôpital).

En ce qui concerne les matières éliminées à l'enfouissement, 213,41 tm se compose de plantes indésirables dans les fossets, de sacs d'amiante, de matières souillées de terre, etc.

De plus, il a transité par l'écocentre 1 789,30 tm de différentes matières transportées soit par le camion de la Régie, soit par des particuliers et des entreprises.

La Régie perçoit pour le Gouvernement du Québec des redevances pour chaque tonne métrique enfouie et transmet ces sommes quatre (4) fois par année au Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). En 2020, la Régie a perçu et transmis 574 753,29 \$. Une vérification (audit) du dossier a été faite par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et transmise au MDDELCC (les copies de ces documents sont disponibles sur demande à la Régie).

En vertu de l'article 39 du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), sous la supervision du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la Régie doit tenir un registre d'exploitation de son lieu d'enfouissement et le conserver sur le site même durant la période d'exploitation et même après sa fermeture.



LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Article 39

Pour tout apport de matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique, l'exploitant doit consigner dans un registre d'exploitation :

1. Le nom du transporteur;
2. La nature des matières résiduelles ainsi que, dans le cas de boues ou de cendres volantes ayant fait l'objet d'une décontamination ou encore de sols ayant fait l'objet d'un traitement de décontamination ou provenant de travaux de réhabilitation d'un terrain, les résultats des analyses ou mesures établissant leur admissibilité;
3. La provenance des matières résiduelles et, si elles sont issues d'un procédé industriel, le nom du producteur;
4. La quantité de matières résiduelles, exprimée en poids;
5. La date de leur admission.

Les registres d'exploitation et leurs annexes doivent être conservés sur le site même du lieu d'enfouissement pendant son exploitation et tenus à la disposition du ministre; après la fermeture du lieu, ils doivent encore être conservés par l'exploitant jusqu'à ce qu'il soit relevé de ses obligations en vertu de l'article 85 D.451-2005, a. 39; D. 451-2011, a. 6.

Source : REIMR

Tout le tonnage enfoui en 2019 a utilisé un espace de 17 158,00 mètres³ dans l'aire d'enfouissement autorisée, et ce, principalement dans les cellules 5½, 6 et 7 de la zone « H ». Le rapport de volumétrie signé par Madame Marie-Andrée Gallant, arpenteur-géomètre en date du 31 janvier 2020 est disponible sur demande.



LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Le décret #525-2010 daté du 3 juin 2010 autorise à la Régie une capacité d'enfouissement de 2 779 000 mètres³. Au 31 décembre 2020, un espace de plus de 503 461 mètres³ avait été utilisé laissant ainsi une capacité à utiliser de 2 275 539 mètres³.

Une cellule mesure environ 184 mètres linéaires par environ 40 mètres linéaires pour une superficie de 7 360 mètres². Il y a actuellement 11 cellules aménagées dans la zone H sur une possibilité de 16.

De ces onze (11) cellules:

5 ½ cellules ont un recouvrement final;

1 cellule - 6 est remplies à +/- 100%;

1 cellule - 7 est remplie à +/- 75%;

1 cellule - 8 est remplie à +/- 20% (ouverture le 24 avril 2020);

3 nouvelles cellules - 9-10-11 sont remplies à 0%.

Le remplissage complet d'une cellule prend +/- 30 mois.

Décret #525-2010 Volume autorisé 2 779 000 mètres³

* L'enfouissement a débuté le 31 août 2002

** De 2002 à 2006 inclusivement la Régie a contesté sans succès certaines conditions relatives à la fiducie (imposition des revenus).

ANNÉE	ESPACE M ³	ESPACE CUMULATIF	CONTRIBUTION \$/M ³	CONTRIBUTION ANNUEL/FIDUCIE	CONTRIBUTION GLOBALE À LA FIDUCIE AU 31/12
* 2002	11 988.00	11 988.00	2.91	34 885.08\$	0.00\$
2003	36 835.00	48 823.00	2.91	107 189.85\$	0.00\$
2004	42 162.00	90 985.00	2.91	122 691.42\$	0.00\$
2005	25 997.00	116 982.00	2.91	75 651.27\$	0.00\$
** 2006	23 937.00	140 919.00	2.91	69 656.67\$	410 074.29\$
2007	37 364.00	178 283.00	4.07	152 071.48\$	562 145.77\$
2008	34 715.00	212 998.00	4.07	141 290.05\$	703 435.82\$
2009	27 976.00	240 974.00	4.07	113 862.32\$	817 298.14\$
2010	20 736.50	261 710.50	2.60	53 914.90\$	871 213.04\$
2011	30 823.68	292 534.18	2.60	80 141.57\$	951 354.61\$
2012	21 421.48	313 955.66	2.60	55 695.85\$	1 007 050.46\$
2013	18 844.88	332 800.54	2.60	48 996.69\$	1 056 047.15\$
2014	25 167.50	357 968.04	2.60	65 435.50\$	1 121 482.65\$
2015	21 400.00	379 368.04	5.57	119 198.00\$	1 240 680.65\$
2016	22 536.00	401 904.04	5.57	125 525.52\$	1 366 206.17\$
2017	25 325.00	427 229.04	5.57	141 060.25\$	1 507 266.42\$
2018	30 086.00	457 315.04	5.57	167 579.02\$	1 674 845.44\$
2019	17 158.00	474 473.04	5.57	95 570.06\$	1 770 415.50\$
2020	28 988.00	503 461.04	7.86	227 845.68\$	1 998 261.18\$

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Pour recouvrir de façon journalière ce volume de matières résiduelles, la Régie a utilisé en 2020 un total de 6 656,82 tonnes métriques de différentes matières réparties majoritairement comme suit : 1 563,76 tonnes métriques de « tuff », 5 093,06 tonnes métriques de résidus CRD provenant du centre de tri de matériaux de construction et démolition de Service Matrec inc. situé à Québec.

De plus, la Régie possède une toile de type « Voghel » achetée en 2002 au coût de 59 143 \$ plus taxes, laquelle est utilisée pour le recouvrement journalier. À la fin de l'année 2019, la Régie a changé la toile de 160' x 40' au coût de 34 916,16 \$, a modifié et a remis à neuf la structure de l'écosol Voghel au coût de 35 763,68 \$.



TRAITEMENT DES EAUX

La Régie Intermunicipale a octroyé à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. par sa résolution #4884-16 adoptée le 15 décembre 2016, un contrat d'une durée de 36 mois (janvier 2017 à décembre 2019 inclusivement) avec comme option de prolonger le dit contrat pour une période de 12 ou 24 mois pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Côme-Linière de même que la surveillance environnementale du biogaz, l'assistance à l'opération et au suivi du réseau de captage du biogaz et de la torchère. Ce mandat, qui a été prolongé de 24 mois en décembre 2019, comprend également la déclaration obligatoire des émissions atmosphériques, de même que l'évaluation de la migration verticale des biogaz. Les rapports produits par Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. dans ces dossiers sont disponibles sur demande à la Régie Intermunicipale.

Le système de traitement des eaux est composé principalement de trois (3) étangs aérés et de deux (2) étangs non aérés, d'un (1) système de traitement Médiaplex – SMBR, d'un (1) bâtiment de désinfection, de deux (2) stations de pompage et de deux (2) bâtiments de services.

La chaudière utilisée pour le système de traitement Médiaplex – SMBR est alimenté principalement par le biogaz provenant des cellules du lieu d'enfouissement ou par du gaz propane, ce qui permet de traiter les eaux de lixiviation 12 mois/an et de rencontrer les normes de rejet édictées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Lorsque l'eau est assez chaude pour être traité sans passer par la chaudière (période estivale), les biogaz sont brûlés dans une torchère.

Les rapports déposés par Aquatech pour l'année 2020 sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie sur les heures normales de bureau.

En septembre 2020, la Régie a fait nettoyer 7 038 mètres de conduites de lixiviat réalisé par l'entreprise Claude Boutin (2005) inc., vérifier l'étanchéité de 455 mètres de conduites et de 16 regards. Le certificat d'étanchéité émis le 29 septembre 2020 réalisé par Test Tech inc. est disponible sur demande à la Régie.

SNC-Lavalin a obtenu le mandat d'échantillonner les rejets à la sortie de la torchère. Le rapport final produit par cette firme, daté de décembre 2019, intitulé : « L'efficacité de destruction des COGNM par la torchère » est également disponible sur demande.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Depuis le 3 novembre 2003, la Régie offre un service de collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher, matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, lavabo, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

La Régie met de côté les matières estimées « réutilisables » et essaie de les vendre elle-même. Les encombrants non utilisables sont dirigés via les conteneurs placés dans l'écocentre, vers des endroits spécialisés où ils seront traités de façon sécuritaire (téléviseurs, systèmes informatiques) ou valorisés (articles en bois et/ou en métal) ou enfouis dans notre lieu d'enfouissement (chaises en résine, divans, sofas).

En 2020, la Régie a répondu à **4 697 demandes**, une augmentation de -1,14 % par rapport à 2019, et a ramassé **632,62 tonnes métriques** de métaux, de bois, de meubles, de piles, de systèmes informatiques, d'ampoules, de tubes fluorescents, de matelas, de divans, de sofas, etc. que le camion cube et les particuliers ont détourné pour valorisation. Toutes ces matières ont transité par l'écocentre de la Régie. Notez que la définition d'encombrants ménagers exclut les débris de construction, rénovation, démolition.

633 TONNES
DÉTOURNÉES DE
L'ENFOUISSEMENT



TUBULURE D'ÉRABLIÈRE

La Régie a fait transporter à ses frais en 2020, **38,22** tonnes métriques de tubulure d'érablière chez Environnek, division de Cartonek à St-Malachie.

Cette entreprise démêle les différentes catégories de plastique (7) utilisées pour la fabrication de ce produit et granule cette matière.

Par la suite, les granules sont vendues à des recycleurs pour la fabrication de divers produits tels des ponceaux en plastique, des bancs de parc, etc.

Au 31 décembre 2020, il en restait environ 2 500 kilos à la Régie.



COMITÉ DE VIGILANCE

Il était prévu à la condition 11 du décret #694-2000 et maintenant selon l'article 72 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), la création d'un comité de vigilance.

Une rencontre (par vidéoconférence) de ce comité a été tenue le 16 décembre 2020.

Étaient présents :

Monsieur Marcel Busque, représentant de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud

Monsieur Éric Paquet, représentant de la MRC Beauce-Sartigan

Monsieur Éric Maheux, secrétaire-trésorier et directeur général de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud

Monsieur Mathieu Provost, représentant du COBARIC

Étaient absents :

Monsieur Gilles Pedneault, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière

Madame Véronique Brochu, représentante du COBARIC

Monsieur Jean-Marc Demers, représentant les citoyens de Saint-Côme-Linière

Madame Josée Breton, représentante du CRECA

Un procès-verbal de cette rencontre a été dressé et une autre rencontre est prévue en 2021 (copie de ce procès-verbal est disponible sur demande).



FONDS ET PLACEMENTS

La Régie possède trois (3) fonds distincts ainsi que des argents placés dans une fiducie « Environnementale ».

Fiducie :

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret #694-2000 et condition 15 du décret #525-2010) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'est conformée et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 02 avril 2002 une convention à cet effet. À chaque année, la Régie fait valider par un arpenteur-géomètre le volume utilisé ayant servi à enfouir les matières résiduelles. Ce volume sert de base afin de savoir combien il faut placer d'argent dans la fiducie. La contribution par mètre cube est calculée quant à elle par les ingénieurs ou un actuair.

En 2020, la Régie devait placer dans la fiducie 7,86 \$/mètre cube enfouis tel qu'établi par Madame Nathalie Gagné, ingénieur chez WSP Canada Inc. en date du 06 juillet 2015 et entériné par M. Alexandre Monette, ingénieur chez WSP Canada inc. en date du 20 août 2020. Les contributions totales versées par la Régie dans la fiducie depuis l'ouverture de la zone H (31-08-2012), incluant celle pour l'année 2020 s'élèvent à 1 998 261,18 \$.

Fonds entretien conteneurs :

En 2010, après avoir acheté ses propres conteneurs servant à la récupération des matières recyclables, la Régie a également créé, par sa résolution #4075-10 datée du 16 décembre 2010, un fonds réservé servant à accumuler les argents nécessaires à l'entretien et au remplacement éventuel des dits conteneurs. Elle contribue à ce fonds via les quotes-parts annuelles chargées aux municipalités où de tels conteneurs sont utilisés selon une contribution mensuelle de 0.478671 la verge cube. À titre d'exemple, pour un conteneur d'une capacité de 04 verges cubes, la municipalité contribue 1,91 \$/mensuellement. Au 31 décembre 2020, il y avait 78 333 \$ d'accumulé dans ce fonds.

Fonds machinerie :

Le 10 février 2016, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Roger Turcotte a rédigé à l'intention des administrateurs un rapport dans lequel il recommanderait à ces derniers de changer le nom de « Fonds réservé grands projets » pour celui de « Fonds machinerie ». Ce rapport a été accepté par les membres du conseil d'administration le 18 février 2016, résolution #4771-16. Au 31 décembre 2020, il y avait 186 846 \$ d'accumulé dans ce fonds.

Fonds environnement :

Le 20 février 2020, le conseil accepte, sous les recommandations du comité suivi de projets, la création d'un fonds environnement dans le but d'encourager les municipalités à développer des projets pour diminuer l'enfouissement et encourager les citoyens à participer. La durée est de deux ans. Un montant de 60 000 \$ est transféré du fonds accumulé vers le fonds environnement. Au 31 décembre 2020, il y avait 49 500 \$ disponibles pour des projets futurs.

Surplus accumulé :

Le surplus accumulé de la Régie au 31 décembre 2020, selon les états financiers certifiés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton s'élevait à 259 419 \$.



ÉCOCENTRE

L'ouverture au public de l'écocentre de la Régie s'est faite en avril 2005. On y reçoit les citoyens ainsi que les entrepreneurs qui se présentent au lieu d'enfouissement avec des matières à disposer et pour lesquelles il existe des endroits où la Régie peut acheminer ces matières pour fin de récupération – valorisation ou disposition de manière sécuritaire de ces produits. La Régie, via son programme de collecte d'encombrants ménagers, dispose également de certaines matières à l'écocentre.

Il s'est ajouté en 2020 aux matières déjà en transition au 31 décembre 2019, **1 789,30** tonnes métriques de matières. Le camion de la Régie et les citoyens ont disposé de **632,62** tonnes métriques d'encombrants ménagers à cet endroit et le résiduel, 1 202,81 tonnes métriques, a été apporté par des citoyens et/ou des entrepreneurs.

Ces matières ont été principalement prises en charge pour être valorisées comme suit :

Métaux ferreux - 167,68 TM - Récupération Noël Marois Inc.

Métaux non ferreux - 4,39 TM - Récupération Noël Marois Inc.

Bois, gypse, etc. - 818,43 TM - GFL Environmental

Carton - 16,24 TM - GFL Environmental

Électronique et informatique - 62,75 TM - Arpe Québec

Appareils réfrigérants - 35,45 TM - PureSphera et Groupe Aptas

Déchets ultimes - 718,97 TM - LET de la Régie

Contenant vide d'huile - 0 KG - RPM Plastique

Matelas - 11,43 TM - Matt Canada

2303
VISITES À
L'ÉCOCENTRE

Pour d'autres matières tels les déchets dangereux, la tubulure d'érablière, les pneus, le carton récupéré à l'écocentre, ces tonnages sont inclus dans le présent document dans les chapitres traitant plus spécifiquement de ces sujets.

Il faut aussi noter que la Régie possède deux (2) remorques de 48 pieds dans lesquelles elle entrepose les appareils réfrigérants dans l'une et les systèmes informatiques et audio-vidéo dans l'autre.

Ces deux (2) remorques sont vidées au besoin gratuitement en communiquant chez ARPE Québec et/ou PureSphera selon le produit.



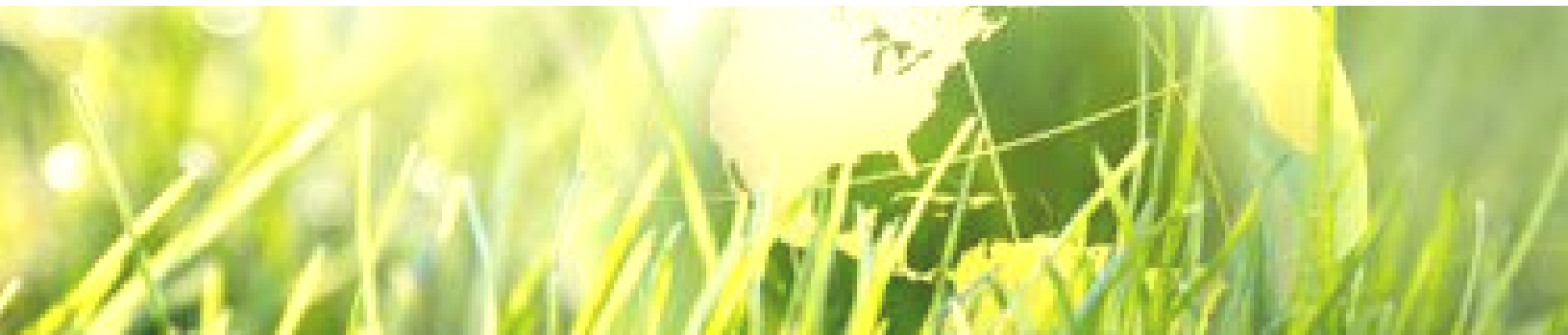
ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

- Embauche de Monsieur Justin Larochelle à titre d'employé saisonnier à la Régie ;
- Départ à la retraite de Monsieur Jean-Claude Fortin;
- Acquisition de certain équipement du centre de récupération Paradis et Roy pour la récupération commerciale du carton;
- Finalisation de la mise en place des matières résiduelles du dessus des cellules 6 et 7;
- Ouverture de la cellule 8, Zone H le 18 avril 2020;
- Finalisation du fosset sud de la clôture par papier au sud de la zone H;
- Poursuivre la construction de la balance électronique;
- Travaux pour intégrer l'écocentre sur la génératrice à l'édifice des bureaux de la Régie;
- Reconstruction complète du compacteur CAT 826G;
- Nettoyage des regards et des conduites du captage du réseau de lixiviation a été faits en septembre par les Entreprises Claude Boutin (2005) Inc. Les tests d'étanchéité des conduites et des regards ont été effectués par la compagnie Test-Tech;
- Étude sur les éclats d'arcs électriques au système de traitement;
- Finalisation de la réfection de la station de pompage SP1, chambre de débitmètre avec vanne de 250 mm, pouvoir utiliser SP-1 et SP-2 simultanément et désaffecter les bâtiments CN1 et CN2;
- Début du projet de récupération avec Matt Canada en automne;
- Travaux de déboisement et travaux en génie civil pour le projet Viridis;
- Dossier pour eau potable dans les bureaux administratifs avec Stantec.



PROJETS FUTURS

- Cours sur le compostage domestique en collaboration avec les municipalités;
- Récupération des arbres de Noël;
- Collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières sur le site de la Régie;
- Récupération des feuilles mortes et résidus verts (printemps et automne);
- Récupération de la tubulure d'érablière;
- Récupération des encombrants ménagers;
- Finalisation de la balance électronique;
- Réfection de l'arche à l'entrée principale;
- Toiture des bureaux de la Régie;
- Amélioration de l'éclairage au-dessus de la balance, au-dessus de la barrière coulissante à l'entrée et du stationnement du bureau de la Régie;
- Déplacer et améliorer la roulotte des RDD;
- Construction d'un abri à abrasif;
- Correction des regards TR-5, TR-3 et la conduite de diamètre 375 mm au système de traitement qui ne sont pas conformes aux tests d'étanchéités;
- Amélioration de l'Écocentre (intérieur);
- Plan d'intervention des incendies par Action PMU;
- Cartographier la concentration des principaux gaz présent qui fuient par le recouvrement des Zone A-B-CD-EF-G du L.E.S. par du centre d'expertise et de technologie DRONEXPERTS;
- Étude sur l'aération d'un système de fines bulles versus les aérateurs bassin 3 réalisé par la firme Stantec;
- Réalisation des fiches de cadenassage au système de traitement par la firme Stantec;
- Réfection du ponceau et du chemin d'accès entre la Zone A et B;
- Lumières Zone H;
- Étude des odeurs Zone H;
- Construction des installations de Viridis pour le centre de traitement des matières putrescibles;
- Avancement du dossier PGMR en collaboration avec la MRC.



PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2020

Équipe permanente



(de gauche à droite)

Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier (3 ans et demi)

Josée Larivière, adjointe administrative (16 ans)

Audrey Paquet, agente aux communications (7 ans)

Dany Maheux, secrétaire-réceptionniste (3 ans)

Pierre Paquet, technicien aux opérations et préposé au poste de pesée (23 ans)



(de gauche à droite)

Réjean Lamontagne, journalier affecté à l'écocentre (2 an)

Stéphane Poulin, journalier affecté à l'enfouissement (2 an)

Keven Jacques, journalier affecté à l'enfouissement (2 ans)

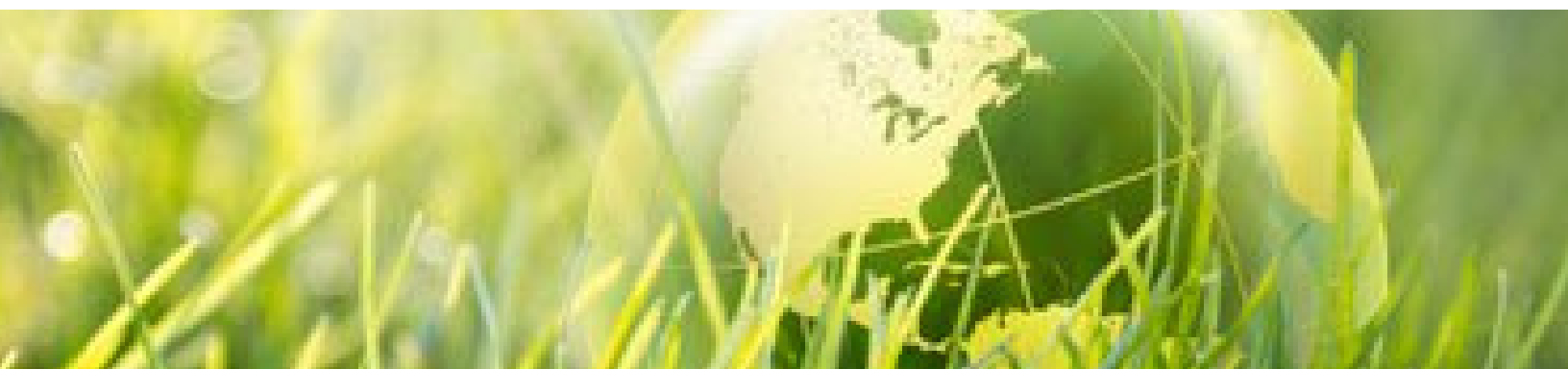
Steeve Pomerleau, journalier au service des encombrants ménagers (1 an) (photo à venir)

Justin Larochelle, journalier saisonnier (1 an) (photo à venir)

Équipe à temps partiel

Patricia Dulac, préposée à temps partiel au poste de pesée (7 ans)

Marie-Michèle Paquet, préposée à temps partiel au poste de pesée (2 ans)





Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS)
695, rang St-Joseph
Saint-Côme-Linière Qc G0M 1Y0
Tél. : 418 685-2230
www.ricbs.qc.ca